

Commune de



MIZOËN

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39
mairie.mizoen@orange.fr

**SUBVENTION
ASSOCIATION
LA MAISON DES
MARMOTTONS**

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture

Envoyé en préfecture le 08/04/2020

Reçu en préfecture le 08/04/2020

Affiché le

SLO

ID : 038-213802374-20200408-DEL_2020_14-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Acte n° 2020/14

L'an deux mil vingt, le huit avril, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9 heures, en audioconférence, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : dix

Date de convocation du Conseil municipal : 3 avril 2020

PRESENTS : MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy

PRESENTS A DISTANCE : GONON Florence, PINATEL François

ABSENTS : MIALON Delphine (pouvoir à BEAUME Hugues), GIRAUD Roger (pouvoir à MICHEL Bernard), VIN Daniel (pouvoir à PINATEL François)

Secrétaire de séance : BEAUME Hugues

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'accorder une subvention de 500 € par enfant à l'association la Maison des Marmottons, maison des assistantes maternelles du Freney. Cette aide est accordée pour les enfants de Mizoën non scolarisés jusqu'à l'âge de 3 ans accueillis à l'année par cette structure.

DIT que cette subvention sera versée au titre de 2020 pour 3 enfants accueillis.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

